

Rapport 2025 de monitoring de la discrimination
et de la violence anti-LGBTIQ en Suisse

Rapport sur les crimes de haine 2026

LGBTIQ
HELPLINE

LGBTIQ Helpline
Monbijoustrasse 73
CH-3001 Bern
0800 133 133
info@lgbtiq-helpline.ch

*La LGBTIQ Helpline est un projet des
associations faitières queer :*



Sommaire

| | |
|---|----|
| L'essentiel en bref | |
| Les principaux constats du rapport en un coup d'œil | 4 |
| Les chiffres en bref | |
| Combien de crimes de haine signalés et qui les signale..... | 6 |
| Où, quand et par qui ? | |
| Où et quand les crimes de haine se produisent et par qui sont-ils commis ? | 8 |
| Qu'est-ce qui se passe ? | |
| Quelles formes de violence et de discrimination vivent les personnes concernées ? | 10 |
| Quelles conséquences ? | |
| Quelles sont les conséquences psychiques et physiques des crimes de haine ? | 12 |
| Que font les personnes concernées ? | |
| Où elles cherchent du soutien et pourquoi beaucoup ne portent pas plainte..... | 14 |
| Comparaison des signalements | |
| Comment expliquer le nombre élevé de cas non signalés..... | 16 |
| Conclusion et revendications | |
| Ce qui doit changer dès maintenant | 18 |
| Annexe | |
| Méthodologie, terminologie et analyses complémentaires des données | 20 |

Mentions légales

Direction de la publication
LGBTIQ Helpline

Organisations partenaires
Pink Cross, Organisation suisse des lesbiennes (LOS), Transgender Network Switzerland (TGNS)

Rédaction
Dr. Milo Käser, LGBTIQ Helpline

Collaboration
Daniel Furter, Pink Cross
Muriel Waeger, LOS
Jann Kraus, TGNS
Klara Kruse Rosset, LGBTIQ Helpline

Traduction
Rachel Comment

Publication
Bern, le 15. Mai 2026 - digitale

Introduction

En 2025, en Suisse, 281 personnes ont été agressées, insultées ou ostracisées, simplement parce que leur façon de ressentir, d'aimer et de désirer dérogeait à la norme présumée. En 2025, en Suisse, 281 personnes ont été dévisagées, insultées ou menacées, au seul motif que leur apparence, leur façon de s'habiller ou de se mouvoir différaient de ce que prône la société dominante. En 2025, en Suisse, 281 personnes ont été blessées, intimidées ou réduites au silence ; tout simplement parce qu'une vie queer autodéterminée est encore loin d'être considérée comme allant de soi pour tout le monde.

Visibiliser les occurrences

Depuis 2016, les crimes de haine, actes de violence et discriminations anti-LGBTIQ peuvent être signalés à la LGBTIQ Helpline. Les chiffres de ce service de signalement issu de la société civile révèlent, année après année, l'ampleur alarmante de la violence et des discriminations visant les personnes gays, lesbiennes, bisexuelles, trans, non-binaires, intersexes et queers, y compris en 2025. Et derrière chacun des 281 signalements ne se cache pas un simple jeu de données, mais un vécu : une agression dans la rue, une humiliation au travail, une exclusion au sein de la famille, une menace dans l'espace public.

Ce que montre ce rapport

Le présent rapport rend cette réalité visible. Il montre où et comment les violences anti-queer se produisent, qui elles touchent particulièrement, quelles en sont les conséquences et comment les personnes concernées y font face. Les nombreuses citations¹ de personnes concernées figurant dans les marges du rapport rappellent que les chiffres ne parlent jamais d'eux-mêmes : ils renvoient à la peur, à l'impuissance et à l'adaptation, mais aussi à la résistance et à la tentative de continuer à vivre son quotidien malgré tout. C'est précisément là que réside l'importance de ce monitoring : il ne documente pas seulement des crimes de haine, mais aussi les personnes qui continuent de porter ces expériences avec elles.

Ce qui reste invisible – et ce qui doit en découler

Le rapport montre également que les signalements recensés ne reflètent qu'une partie de la réalité. L'Enquête Iceberg menée à Genève fournit à cet égard une base empirique particulièrement importante : le rapport général publié en 2025 a, pour la première fois en Suisse, mis à disposition des données de prévalence représentatives pour l'ensemble de la population. Le rapport spécifique consacré aux personnes LGBTIQ, publié en avril 2026, précise ces constats et montre que les personnes LGBTIQ sont nettement plus exposées aux violences dans tous les domaines de vie étudiés que les groupes hétérosexuels de comparaison – en particulier les personnes trans et non binaires, ainsi que les femmes lesbiennes et bisexuelles.

Lorsque l'on met cette forte prévalence des expériences de violence en regard du faible nombre de signalements et du faible recours aux dispositifs de soutien, l'ampleur du chiffre noir devient évidente. Les lacunes dans la collecte nationale de données ainsi que les différences entre les systèmes de recensement cantonaux, municipaux et issus de la société civile montrent en outre combien de violences anti-queer continuent à ne pas être documentées. Le fait que de nombreuses personnes concernées ne portent pas plainte ou ne cherchent du soutien que dans leur entourage privé fait partie de cette réalité.

Le fait que le Conseil fédéral ait enfin adopté, le 28 janvier 2026, le Plan d'action national contre les crimes de haine envers les personnes LGBTIQ 2026–2030 constitue une avancée politique importante. Cette prise de position claire en faveur de la lutte contre les violences et les crimes de haine anti-LGBTIQ marque une étape décisive, mais elle ne représente qu'un début. Ce n'est qu'à travers sa mise en œuvre concrète que l'on pourra mesurer si ce plan d'action entraîne des changements tangibles pour les personnes concernées. Le Rapport sur les crimes de haine 2026 se veut ainsi à la fois un outil de documentation, de mise en perspective et un appel à l'action : regarder la réalité en face, prendre les violences au sérieux et continuer à renforcer les conditions de vie des personnes queers en Suisse.

¹ Les citations ont été anonymisées et, lorsque cela était nécessaire, linguistiquement harmonisées.

Ce rapport peut te peser

Tu n'es pas seul-e-x –
contacte-nous !

La LGBTIQ Helpline est le premier point de contact pour toutes les questions liées à la vie queer – et la seule plateforme de signalement organisée à l'échelle nationale pour recenser les crimes de haine visant les personnes queers.

Nos conseiller-e-x-s queers sont là pour toi et peuvent t'aider – de manière confidentielle et gratuite.

**Mardi & Vendredi, 19h–21h
par téléphone et tchat (français)
Lundi au vendredi, 19h–21h
par téléphone et tchat (allemand)
Et n'importe quand par mail.**

**www.lgbtiq-helpline.ch/fr
0800 133 133
hello@lgbtiq-helpline.ch**

L'essentiel en bref

Les principaux constats du rapport en un coup d'œil

Signalements de crimes de haine



Les crimes de haine restent un phénomène du quotidien. Avec 281 signalements en 2025, le nombre des cas recensés demeure à un niveau très élevé. Après la forte augmentation observée depuis 2022, la situation s'est stabilisée à ce niveau élevé depuis 2023.

Type d'agressions



La violence verbale reste la forme la plus fréquente de violence, sans être anodine. Dans 72 % des cas, il s'agit d'insultes et de harcèlement verbal. Parallèlement, 16 % des signalements concernent des agressions physiques. Les crimes de haine ne commencent donc souvent pas par des violences physiques, mais leurs effets n'en restent pas moins considérables.

Taux de dénonciation



Le taux de dénonciation reste faible. Seuls 10 % des crimes de haine ont été signalés à la police. Même dans les cas particulièrement graves ou éprouvants, le recours aux structures étatiques demeure limité.

Conséquences



Les conséquences sont avant tout psychiques et structurelles. 59 % des personnes concernées rapportent des conséquences psychiques et 9 % des blessures physiques. Les crimes de haine survenus dans des contextes institutionnels ont des répercussions particulièrement importantes : au travail, auprès des autorités, à l'école ou dans le système de santé.

Personnes concernées



Ce sont surtout les jeunes qui signalent des violences anti-queer. 57 % des personnes ayant effectué un signalement ont moins de 30 ans. Comme les années précédentes, l'année 2025 montre ainsi une forte concentration des signalements parmi les jeunes personnes concernées.

Comparaison nationale

Le chiffre noir reste élevé. La comparaison avec les dispositifs de recensement cantonaux et municipaux montre que chaque collecte de données ne reflète qu'une partie de la réalité. De nombreux cas ne sont jamais signalés ou ne deviennent pas visibles en tant que violences anti-queer.

«Ich habe laut um Hilfe geschrien, aber obwohl viele Menschen da waren, kam niemand.»

28 ans, féminin, cis, bisexuelle

«Meine Familie weigert sich, meinen Namen und meine Pronomen zu verwenden.»

18 ans, trans, non binaire, asexuel-le-x

« Ma collègue et moi avons dû informer notre responsable hiérarchique de notre relation de couple. Il a réagi de manière très vive, en parlant de faute morale, en indiquant que c'était un problème. Quand on lui a demandé des précisions, il a clairement exprimé le fait que d'être deux femmes était un problème important pour lui, que ça rendait son travail compliqué. »

37 ans, non binaire, cis, pansexuel-le-x

Les lieux des agressions.



L'espace public reste le principal lieu des agressions. 64 % des cas signalés se produisent dans l'espace public – dans la rue, dans les transports publics, dans les gares ou aux arrêts, ainsi que dans les parcs ou sur les places publiques. Les violences anti-queer ont ainsi lieu avant tout au cœur du quotidien.

Les chiffres en bref

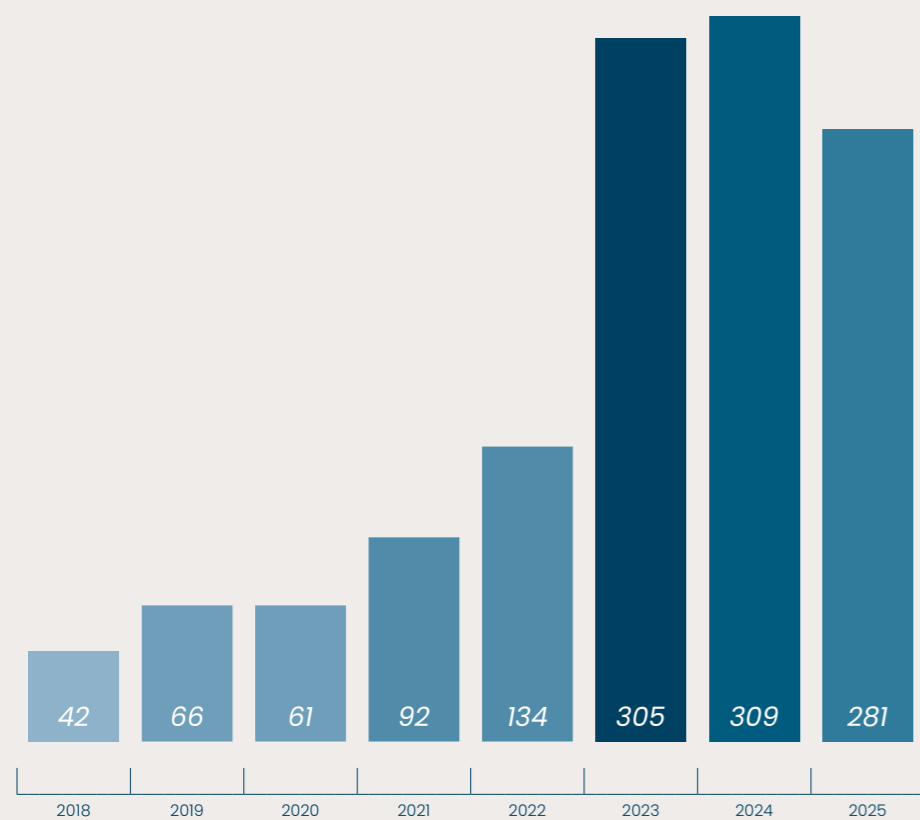
Combien de crimes de haine signalés et qui les signale

En 2025 également, un nombre alarmant de crimes de haine visant des personnes queers a été signalé à la LGBTIQ Helpline. Au total, 281 incidents ont été recensés. Le nombre de signalements reste ainsi nettement supérieur au niveau des années précédentes et confirme l'évolution observée ces dernières années : après une forte augmentation en 2023, la situation s'est stabilisée à un niveau élevé.

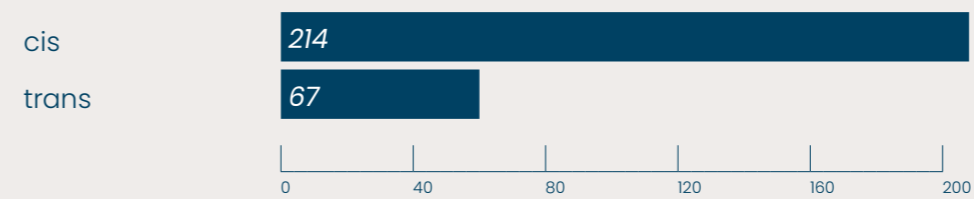
La plateforme de signalement est principalement utilisée par les personnes directement concernées. Une grande partie des signalements provient de personnes ayant elles-mêmes vécu les crimes de haine. Dans le même temps, on constate que des témoins et des tierces personnes signalent également des crimes de haine – un signe que les violences anti-queer ne sont pas seulement vécues, mais aussi de plus en plus perçues comme telles. La répartition par âge est particulièrement frappante : les signalements se concentrent fortement parmi les jeunes personnes. Cette tendance était déjà visible les années précédentes et indique que les jeunes personnes queers sont particulièrement touchées par les crimes de haine ou davantage sensibilisées et prêtes à les signaler. Des tendances claires apparaissent également en ce qui concerne l'identité de genre et l'orientation sexuelle.

La majorité des signalements provient de personnes cis, tandis que la proportion de personnes trans reste disproportionnellement élevée. Parmi les 281 signalements, une personne est intersexe, toutes les autres étant endosexes. En ce qui concerne l'orientation sexuelle, les hommes gays constituent le groupe le plus important, suivis des personnes lesbiennes ainsi que des personnes bi- et pansexuelles. Cette répartition renseigne toutefois moins sur l'exposition réelle aux violences que sur la visibilité, l'accès et les pratiques de signalement au sein de la communauté queer, la plateforme de signalement étant historiquement davantage ancrée dans la communauté gay. Cet aspect se reflète également dans l'usage linguistique : la grande majorité des signalements est effectuée en allemand (222 signalements), tandis que les autres langues sont nettement moins utilisées. Il faut toutefois tenir compte du fait que la LGBTIQ Helpline ne propose des consultations en français pour les personnes de Suisse romande que depuis le 1er avril 2025. La répartition linguistique ne renvoie donc pas uniquement à des différences d'accès, mais aussi au développement encore récent de cette offre et au manque de notoriété de la plateforme de signalement en Suisse romande.

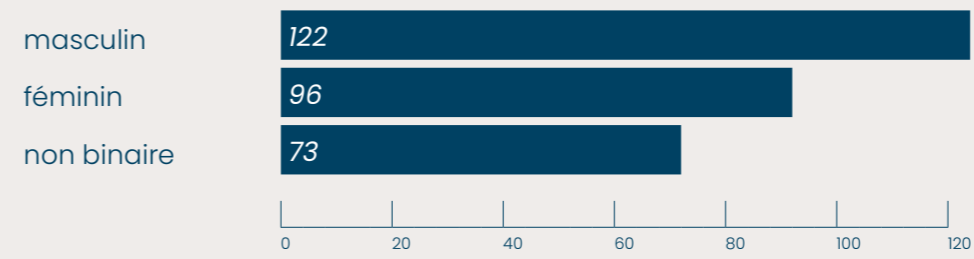
Évolution du nombre de signalements (chiffres absolus)



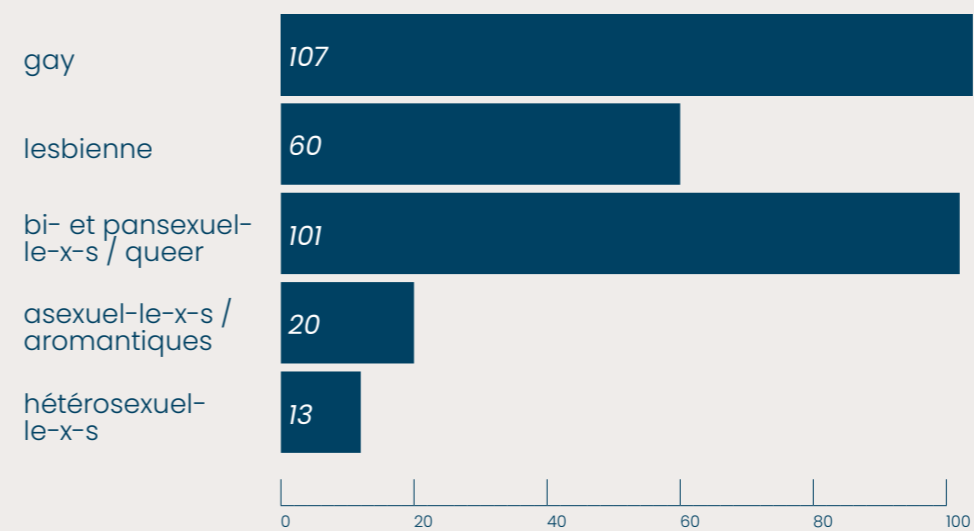
Identité de genre des personnes ayant effectué un signalement (chiffres absolus)



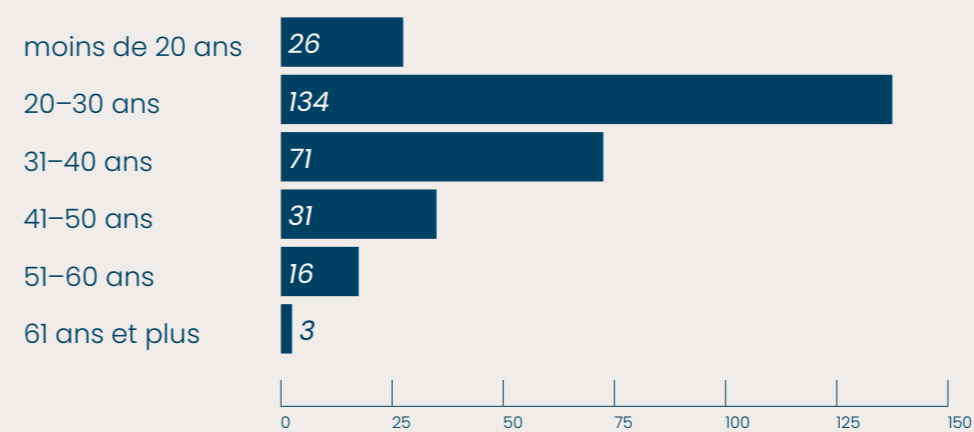
Genre des personnes ayant effectué un signalement (chiffres absolus ; plusieurs réponses possibles)



Orientation sexuelle des personnes ayant effectué un signalement (chiffres absolus ; plusieurs réponses possibles)



Âge des personnes ayant effectué un signalement (chiffres absolus)



« Ein Kommilitone hat meinen Vater per E-Mail kontaktiert und mich gegen meinen Willen geoutet. Weil ich noch zuhause lebe und finanziell abhängig bin, hat das für mich ernsthafte Konsequenzen. »

22 ans, masculin, cis, gay

« Elle accuse les femmes trans de pédophilie parce qu'elles peuvent allaiter. »

26 ans, féminin, trans, lesbienne

« I was hugging my boyfriend, and a taxi driver told us «not here fags» and gave us the middle finger. Afterwards he followed us and kept insulting us. When I walked over to confront him after some minutes and photographed his license plate, he disappeared. »

40 ans, masculin, cis, gay

Où, quand et par qui ?

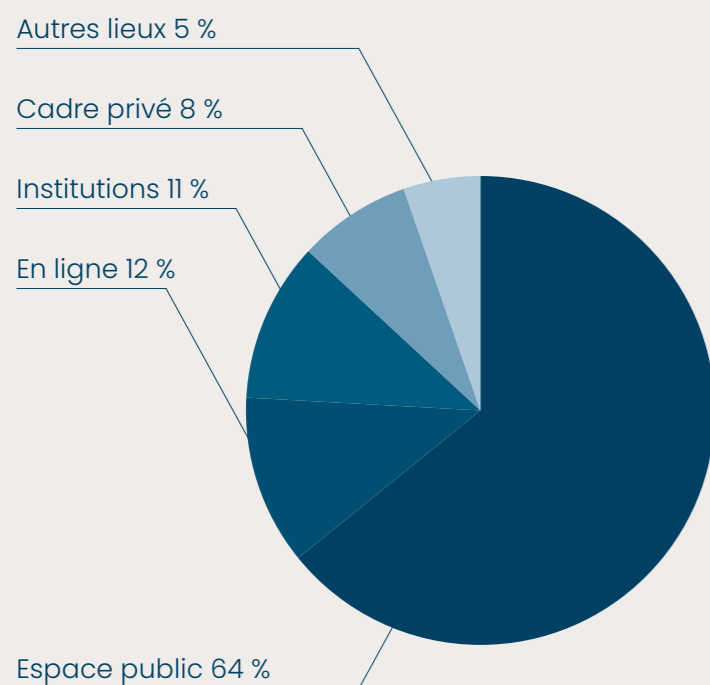
Où et quand les crimes de haine se produisent et par qui sont-ils commis ?

Les crimes de haine visant les personnes queers en Suisse se produisent avant tout là où se déroule la vie quotidienne : dans la rue, dans les transports publics, à domicile, au travail ou en ligne. Dans près de la moitié des cas, en plein jour.

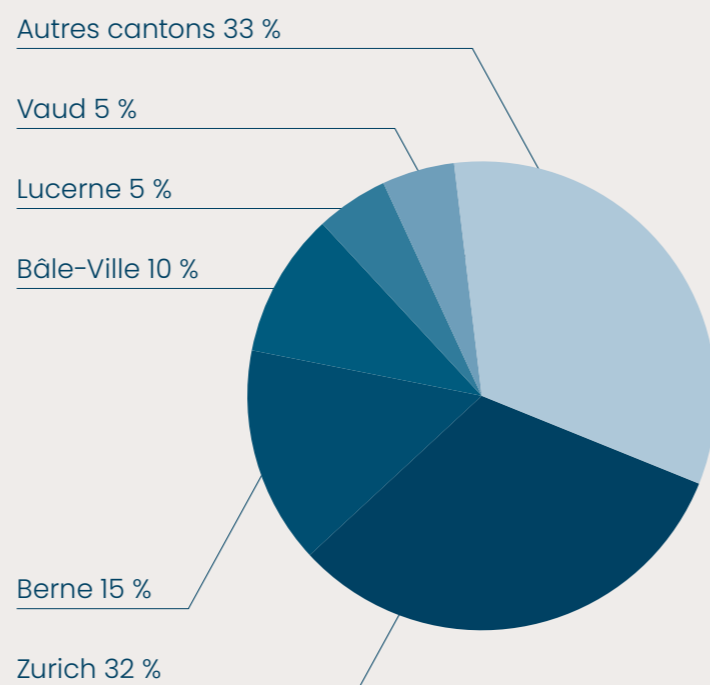
Et pourtant, une tendance claire se dessine quant aux lieux où les personnes queers sont le plus susceptibles d'être victimes de crimes de haine : plus de la moitié des incidents signalés se produisent dans l'espace public, à savoir dans la rue, dans les transports publics et dans les gares ou aux arrêts, ainsi que dans les parcs ou sur les places publiques. Cette tendance ne se limite pas à l'année couverte par le présent rapport, mais se retrouve déjà dans les éditions précédentes : ces dernières années également, la majorité des crimes de haine signalés ont eu lieu dans l'espace public. Sur le plan régional, les signalements se concentrent dans des cantons urbains comme Zurich, Berne ou Bâle-Ville. Cette répartition ne doit toutefois pas être comprise comme un classement : la plus grande visibilité des personnes queers dans les villes augmente non seulement le risque d'être victime de violences, mais aussi la probabilité que les incidents soient signalés.

Les différents lieux dans lesquels se produisent les crimes de haine se caractérisent par des dynamiques distinctes : dans l'espace public, les agressions sont commises presque aussi souvent par des personnes seules que par des groupes, tandis que dans les institutions ou dans le contexte professionnel, elles émanent plus fréquemment d'individus isolés. Il en va de même pour la haine en ligne. Le moment de la journée renforce encore cette dynamique : en journée, les crimes de haine sont plus souvent commis par des personnes seules, alors qu'en soirée et durant la nuit, le phénomène se déplace nettement vers des agressions commises en groupe. L'âge et le genre des auteur-ice-x-s dessinent également un tableau clair : dans une grande partie des cas, ils sont perçus comme âgés de moins de 40 ans, et souvent même de moins de 25 ans. Par ailleurs, près des deux tiers des auteur-ice-x-s sont perçus comme masculins. Les crimes de haine anti-queer restent ainsi fortement marqués par des formes de masculinité associées à des rapports de domination et à la dévalorisation des écarts visibles par rapport aux normes sociales.

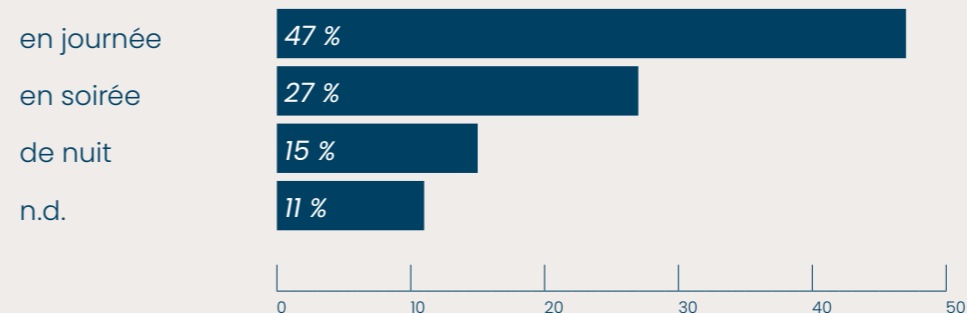
Contexte des incidents (en %)



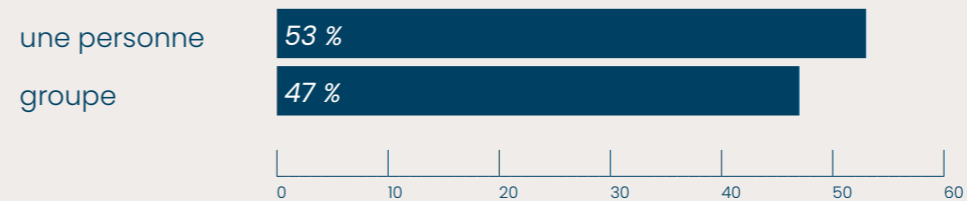
Répartition des signalements par canton (en %)



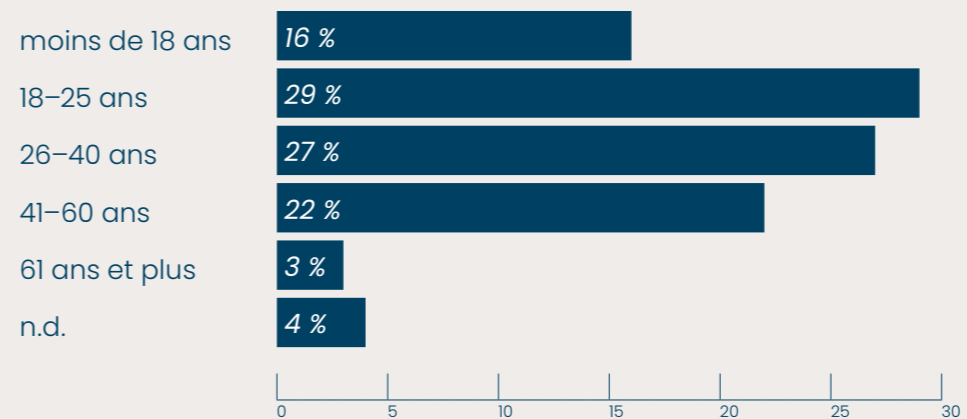
Moment des agressions (en %)



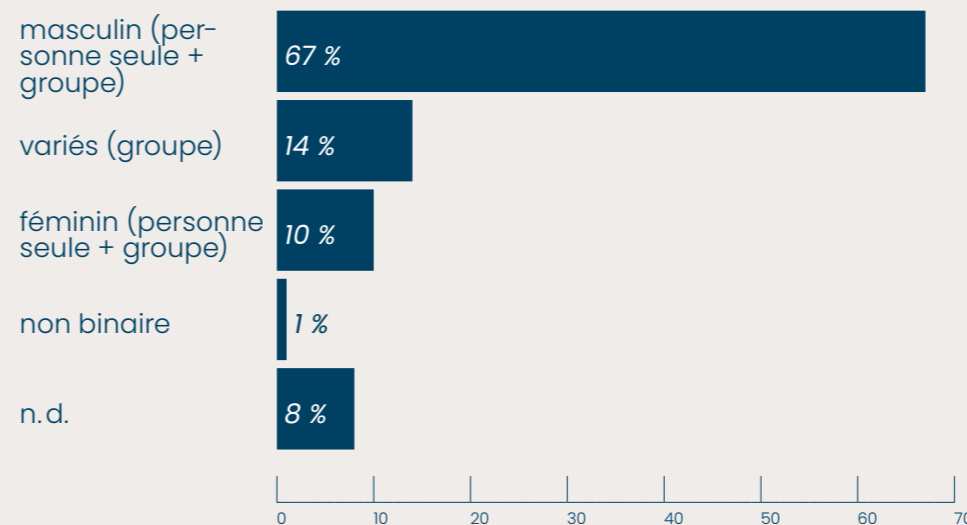
Dynamique des auteur-ice-x-s (en %)



Âge estimé des auteur-ice-x-s (en %)



Genre des auteur-ice-x-s (en %)



«Wir waren baden, als eine Gruppe Jugendlicher vorbeikam und uns zurief: «Ihr Schwulen, wixt ihr vor Kindern?» und «Wer schiebt sich das in den Arsch?» (dabei hielten sie einen Stock hoch).»

27 ans, masculin, cis, gay

«Mein Psychotherapeut hat meine sexuelle Orientierung wiederholt pathologisiert. Meine Beziehung zu Frauen sei nur ein «Vermeidungsverhalten» wegen früherer Traumata.»

27 ans, féminin, cis, bisexuelle

«Le soir de la Pride à Genève, on se promenait, ma fiancée et moi, dans la rue avec notre drapeau LGBT. Une voiture nous a klaxonné à plusieurs reprises et a crié au loin « pédé ». »

31 ans, féminin, cis, lesbienne

Qu'est-ce qui se passe ?

Quelles formes de violence et de discrimination vivent les personnes concernées ?

Les 281 cas signalés révèlent des formes de violence clairement identifiables : les personnes concernées rapportent le plus souvent des insultes et des agressions verbales (72 %), allant de commentaires dévalorisants jusqu'à des menaces. S'y ajoutent des gestes et d'autres formes de dénigrement non verbal, des poursuites, ainsi que des violences physiques dans 16 % des cas. De nombreux signalements décrivent des crimes de haine qui suivent une logique d'escalade : des humiliations verbales ou non verbales sont suivies de menaces, voire de violences physiques. Alors que ces agressions se manifestent dans des contextes très variés, les menaces et les violences physiques visent plus particulièrement les écarts visibles aux normes sociales et de genre : un regard, un baiser, une manière de s'habiller ou une expression corporelle perçue comme queer suffisent à déclencher des agressions.

Dans 19 % des crimes de haine signalés, les personnes concernées rapportent des discriminations. Celles-ci se manifestent par des exclusions, des comportements dévalorisants ou des traitements inégaux dans la vie quotidienne, et visent particulièrement l'identité de genre – en touchant surtout les personnes trans et non binaires. Le harcèlement et les violences sexualisées font égale-

ment partie des expériences rapportées, bien que de manière nettement moins fréquente.

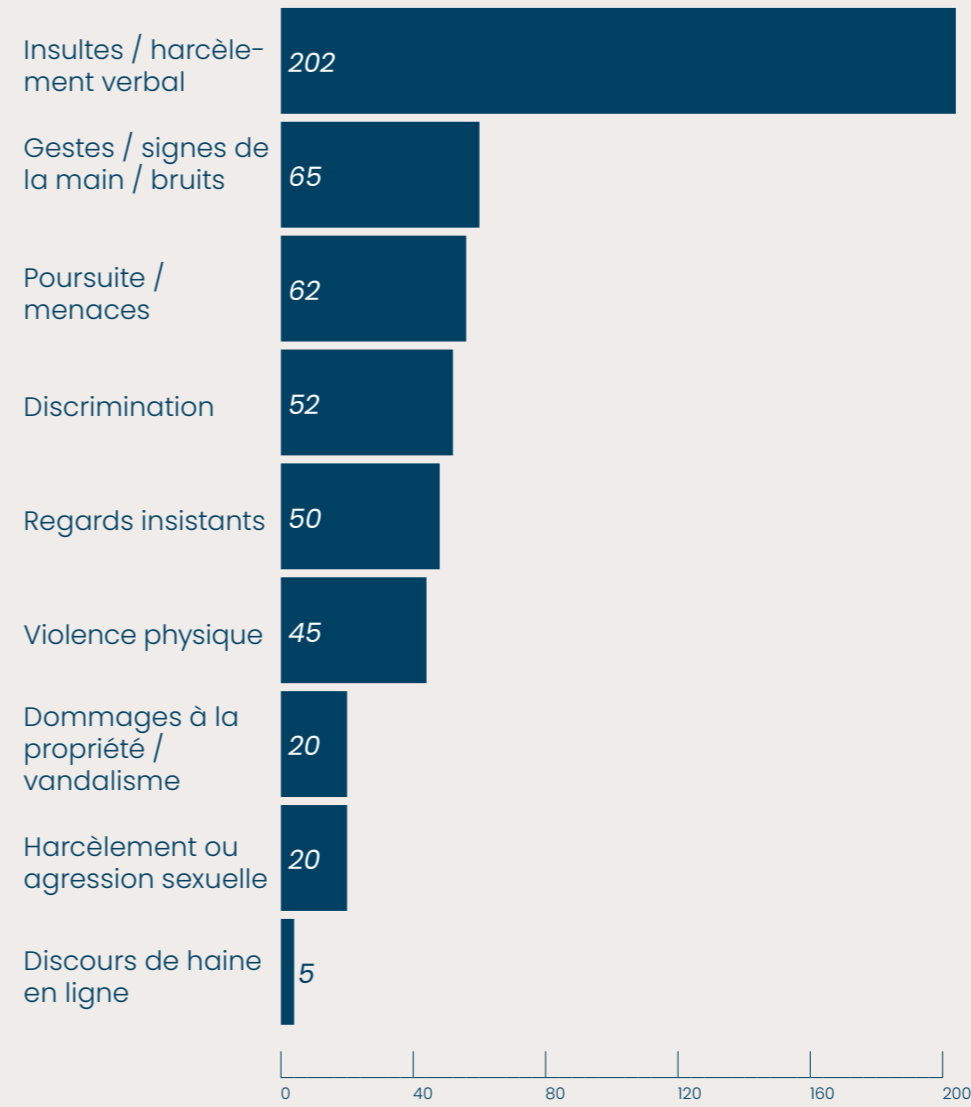
Dans l'ensemble, il apparaît clairement que les crimes de haine ne constituent souvent pas des actes isolés, mais des situations complexes dans lesquelles différentes formes de dévalorisation se superposent. Près de la moitié des cas (49 %) comprennent plusieurs types de faits. Les données montrent également que les motifs des agressions se recoupent fréquemment : dans 40 % des cas, plusieurs formes d'attributions discriminatoires sont mentionnées simultanément, et dans 9 % des cas, les violences anti-queer sont explicitement associées à d'autres formes de dénigrement, par exemple des insultes racistes, validistes ou liées à l'apparence physique. Les discriminations multiples ne constituent donc pas un phénomène marginal, mais un élément clairement mesurable des incidents signalés.

Cette tendance n'est pas nouvelle : les années précédentes déjà, les insultes et les agressions verbales apparaissent comme la forme la plus fréquente de crimes de haine visant les personnes queers. Dans le même temps, les données ont régulièrement montré que les cas comportent souvent plusieurs dimensions et dépassent largement le cadre des seules agressions verbales.

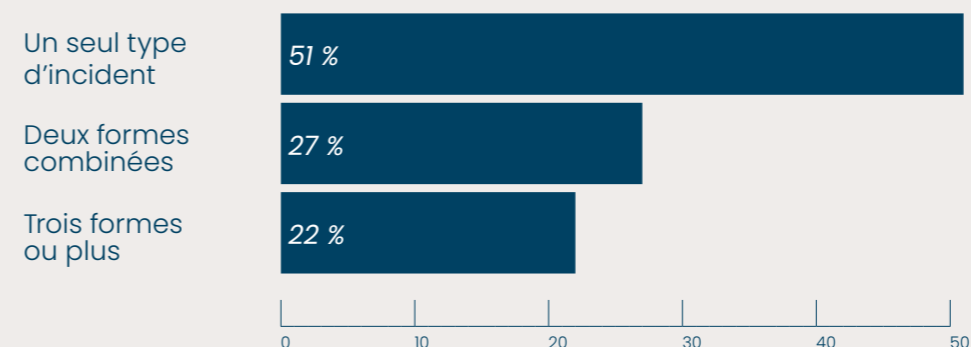
Types de crimes de haine selon le motif de l'agression (chiffres absolus ; plusieurs réponses possibles)

| | Orientation sexuelle | Identité de genre | Expression de genre | Origine | Corps | VIH | Handicap |
|----------------------------|----------------------|-------------------|---------------------|---------|-------|-----|----------|
| Insultes | 148 | 77 | 64 | 7 | 11 | 1 | 8 |
| Gestes | 51 | 28 | 25 | 3 | 4 | 0 | 4 |
| Menaces | 49 | 17 | 20 | 3 | 6 | 0 | 3 |
| Violence physique | 36 | 18 | 16 | 1 | 1 | 0 | 4 |
| Discrimination | 34 | 21 | 15 | 3 | 1 | 0 | 3 |
| Violence sexualisée | 13 | 8 | 7 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| Vandalisme | 17 | 7 | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Discours de haine en ligne | 2 | 4 | 3 | 1 | 1 | 0 | 1 |

Types de crimes de haine (chiffres absolus ; plusieurs réponses possible)



Combinaison des types de crimes de haine par signalement (en %)



«Beim Warten auf einen Zug wurde ich von einer Gruppe Teenager angestarrt und ich hörte sie sagen, dass Schwulsein nicht so öffentlich gezeigt werden soll.»

22 ans, non binaire, trans, asexuel-le-x

« Je rentrais chez moi depuis la gare, et une voiture avec 4 jeunes hommes s'est arrêtée pour m'insulter et faire des signes de mains (je portais juste un crop top). »

26 ans, non binaire, cis, gay

«My parents have been verbally harassing me ever since my coming out. Every time I told them that I had the wish to transition, they would start to harass me verbally like guilt tripping that my mother would commit suicide or that I am narcissistic, that I am destroying our family. They would scream at me and try to send me to conversion therapy.»

18 ans, masculin, trans, gay

Quelles conséquences ?

Quelles sont les conséquences psychiques et physiques des crimes de haine ?

Les crimes de haine visant les personnes queers ne s'arrêtent pas aux faits eux-mêmes. Ils continuent d'avoir des effets sur le sentiment de sécurité, sur le quotidien et sur la stabilité psychique des personnes concernées. Sur les 281 signalements analysés, 59 % font état de conséquences psychiques, tandis que 9 % des personnes concernées ont subi des blessures physiques. La plus grande partie des conséquences reste ainsi invisible : certes, 92 % des personnes blessées physiquement rapportent également des répercussions psychiques. Mais les données montrent aussi que ces conséquences psychiques ne sont pas liées uniquement à des violences physiques : 57 % des personnes n'ayant subi aucune blessure physique déclarent elles aussi des effets psychiques. Autrement dit, les insultes, les menaces ou les discriminations atteignent souvent le bien-être des personnes concernées tout aussi profondément que les agressions physiques.

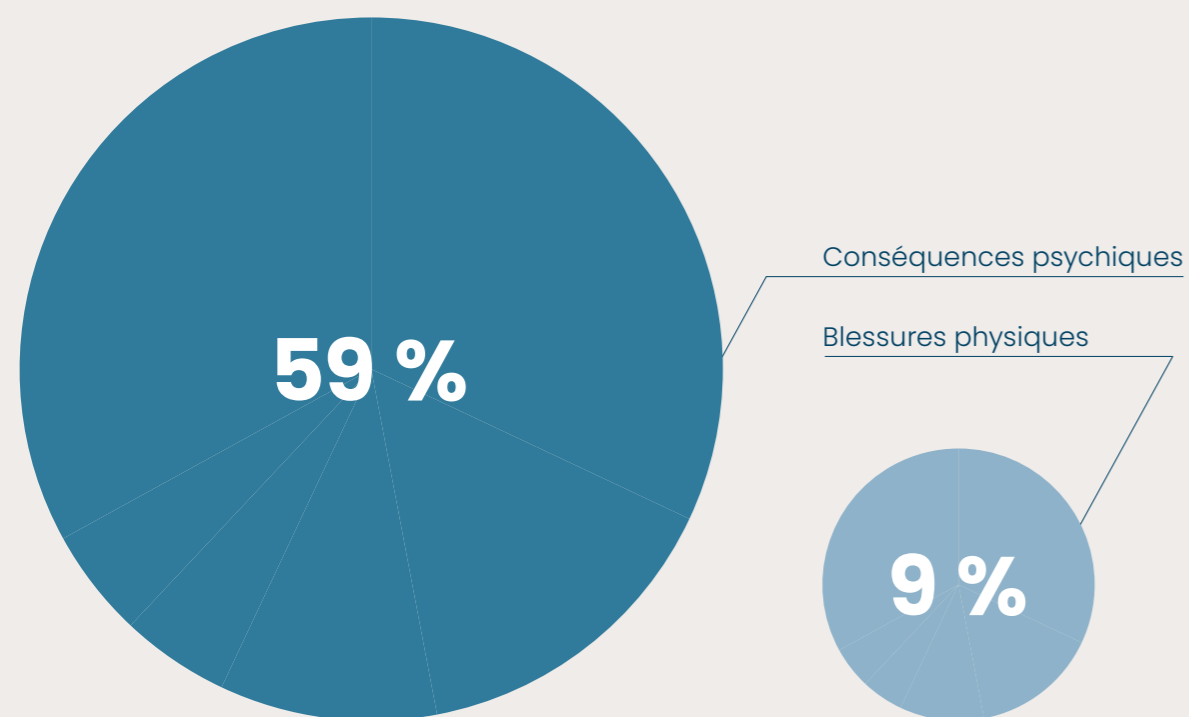
Les personnes ayant directement vécu le crime de haine sont particulièrement touchées : 66 % des personnes directement concernées rapportent des conséquences psychiques. Mais 31 % des témoins déclarent également avoir été affecté-e-x-s psychiquement par la situation. Les conséquences psychiques sont particulièrement fréquentes après des situations de harcèlement ou d'agression sexuelle (85 %), de violences physiques (78 %) et de

discrimination (75 %). Cette tendance se retrouvait déjà les années précédentes : les conséquences psychiques comptent depuis des années parmi les constats les plus constants du monitoring.

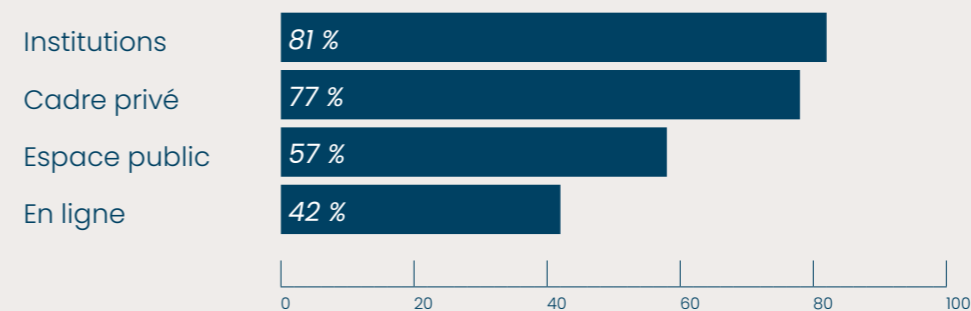
L'intensité des répercussions d'un crime de haine dépend également du contexte dans lequel il se produit. Les conséquences psychiques sont particulièrement élevées lorsque les faits surviennent dans un cadre institutionnel (81 %) – par exemple au travail, auprès des autorités, à l'école ou dans le système de santé – ainsi que dans le cadre privé (77 %). Dans l'espace public, 57 % des personnes concernées rapportent des conséquences psychiques, contre 42 % pour les crimes de haine survenus en ligne. Un schéma clair se dessine : plus un incident touche au quotidien des personnes concernées et à des espaces liés à la dépendance ou à la confiance, plus ses répercussions sont importantes.

Les crimes de haine n'ont ainsi pas seulement des conséquences individuelles, mais aussi des effets structurels : ils influencent le sentiment de sécurité des personnes dans l'espace public, leur possibilité de vivre ouvertement et leur manière d'évoluer au sein des institutions. Ils affectent des dimensions fondamentales de la vie quotidienne, souvent sur le long terme et bien au-delà de l'agression elle-même.

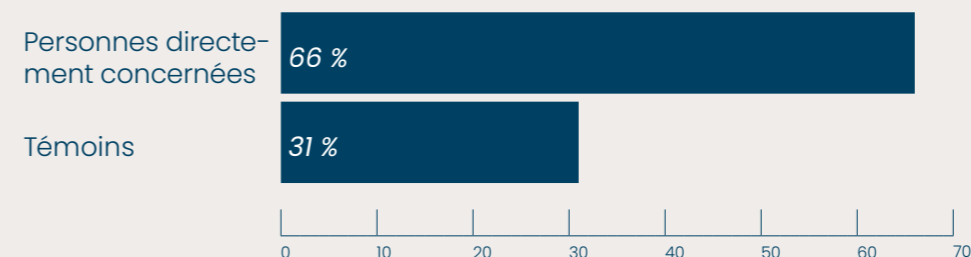
Conséquences des crimes de haine (en % ; plusieurs réponses possibles)



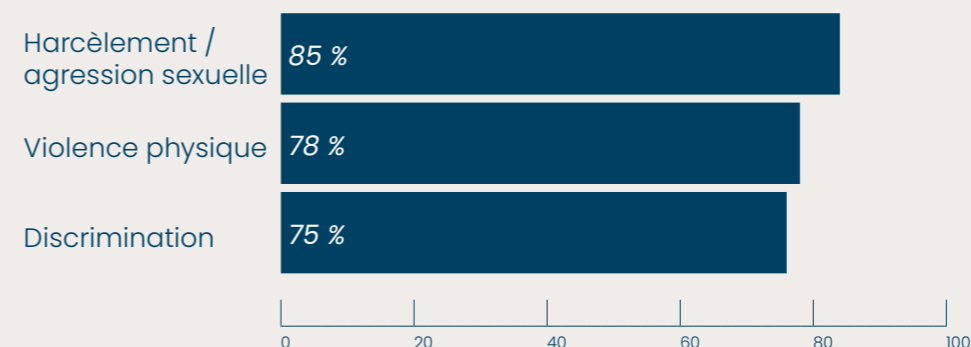
Conséquences psychiques selon le contexte (en %)



Conséquences psychiques selon le rôle (en %)



Conséquences psychiques selon le type de violence (en %)



«Solche Vorfälle sind als queere Person normal und meistens kann ich mit Beleidigungen gut umgehen. Jedoch wird die Angst mit jedem Vorfall grösser, dass man einmal in eine schlimme Situation gelangt.»

20 ans, féminin, cis, lesbienne

«Ich habe auf YouTube einen Kommentar gelesen, dass wir Schwulen und Lesben abartig seien.»

43 ans, féminin, cis, lesbienne

« Je me suis fait poursuivre dans la gare par un type qui a essayé de me draguer. Je lui ai dit que j'étais lesbienne, il m'a insultée, est devenu agressif et m'a dit qu'il pouvait me corriger. »

31 ans, féminin, cis, bisexuelle

Que font les personnes concernées ? Où elles cherchent du soutien et pourquoi beaucoup ne portent pas plainte

Après un crime de haine, les personnes concernées sont confrontées à la question de savoir si elles cherchent du soutien, signalent l'agression ou ne font ni l'un ni l'autre. Les données montrent que les personnes concernées cherchent du soutien, mais rarement auprès des autorités étatiques. Elles se tournent le plus souvent vers des ami-e-x-s (61 %), suivi-e-x-s par la famille (21 %) et des professionnel-le-x-s de la santé mentale (17 %). La LGBTIQ Helpline et les associations LGBTIQ jouent également un rôle important. Dans le même temps, près d'une personne sur quatre indique n'avoir cherché de soutien nulle part.

Cette tendance apparaît de manière particulièrement marquée chez les personnes souffrant de conséquences psychiques : 70 % cherchent du soutien auprès de leur cercle d'ami-e-x-s, et 28 % respectivement auprès de leur famille et de professionnel-le-x-s de la santé mentale. La proportion de personnes qui, malgré une charge psychique importante, ne cherchent de soutien nulle part tombe ici à 13 %. C'est précisément là que se manifeste une forme de résilience : le soutien commence souvent dans le réseau proche et se voit complété par des offres communautaires. La LGBTIQ Helpline constitue à cet égard un point de contact central : une personne sur trois ayant effectué un signalement (33 %) souhaite explicitement être recontactée par les conseiller-ère-x-s de la LGBTIQ

Helpline ; parmi les personnes souffrant de conséquences psychiques, cette proportion atteint même 39 %.

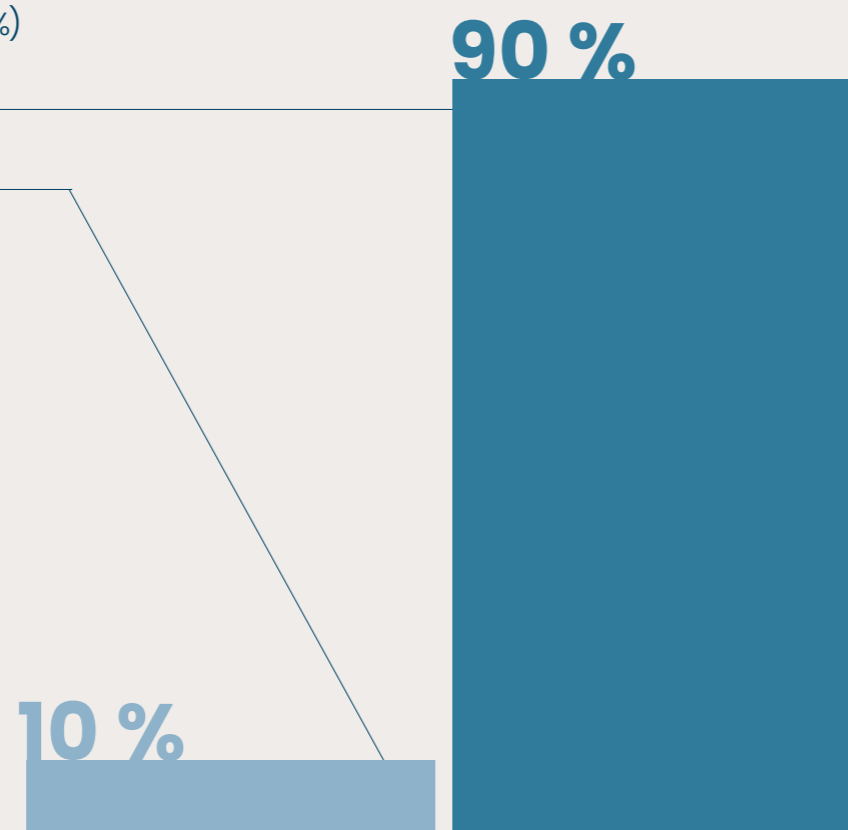
Dans le même temps, le taux de dénonciation reste faible. Selon les informations fournies lors des signalements, seuls 10 % des cas ont été signalés à la police. Cette proportion est nettement plus élevée en cas de violences physiques (58 %), alors que seuls 6 % des crimes de haine sans blessure physique font l'objet d'un signalement. Une hiérarchie claire apparaît également selon le type de faits : les agressions physiques (29 %) et les menaces (21 %) sont plus souvent dénoncées que les agressions verbales (8 %), les discriminations (6 %) ou la haine en ligne (0 %).

Les raisons de ne pas porter plainte sont multiples : peur d'une charge supplémentaire, absence de preuves, incertitude quant au caractère punissable des faits ou sentiment que le cas n'est pas suffisamment grave. À cela s'ajoutent une méfiance perceptible envers la police ou l'impression qu'un signalement ne servirait à rien. Lorsque des plaintes sont déposées, les expériences restent ambivalentes, comme les années précédentes. À côté de réactions factuelles ou soutenantes, des personnes concernées rapportent également des attitudes de rejet, de condescendance ou un manque de connaissances de la part des services contactés. Pour beaucoup, il ne se dégage ainsi pas d'image fiable d'un soutien étatique.

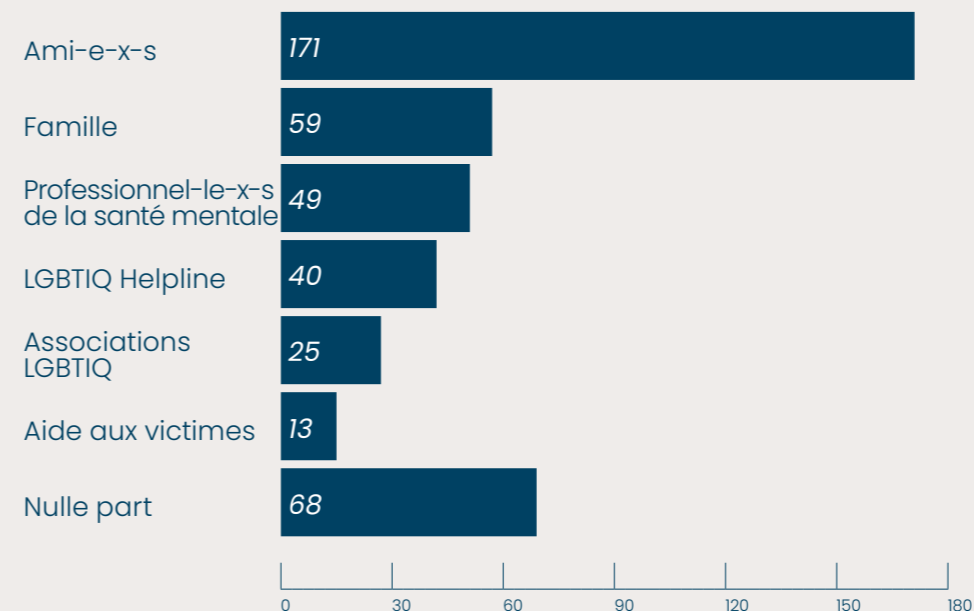
Comportement de dénonciation (en %)

Pas de plainte déposée

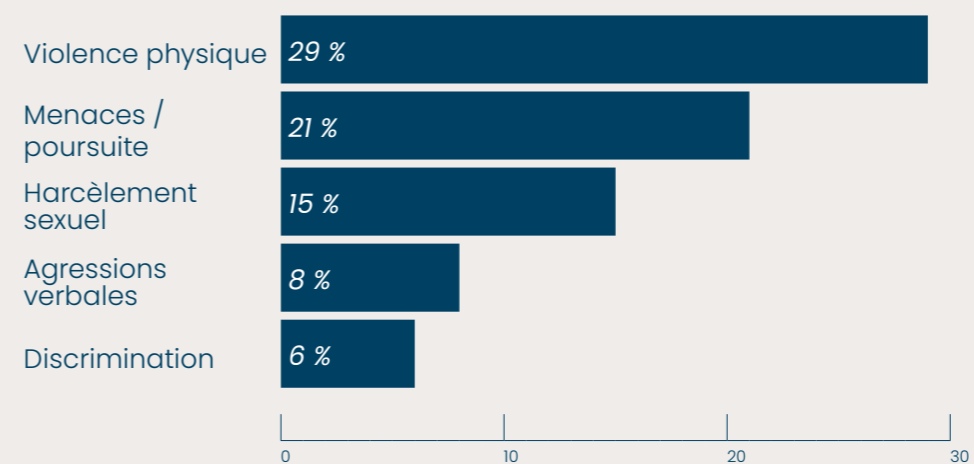
Plainte déposée



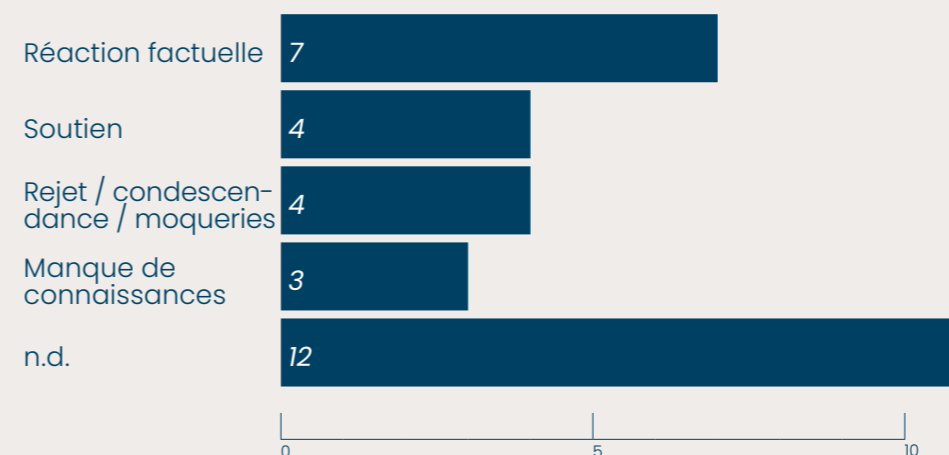
Soutien sollicité après un crime de haine (chiffres absolus ; plusieurs réponses possibles)



Taux de dénonciation selon le type d'incident (en %)



Réactions de la police après le dépôt de plainte (chiffres absolus)



« Meldetool ist grossartig, um so Scheisse abzuladen, vielen Dank! »

41 ans, féminin, trans, lesbienne

« Ich habe den Vorfall der Polizei nicht gemeldet, weil es leider normal ist, dass man beleidigt wird, nur weil man nicht in die Norm passt und anders aussieht. »

20 ans, féminin, cis, lesbienne

« Ich sammle noch Beweise und habe Angst, dass es zu wenige sind. Die betreffende Person ist im Kantonsrat. Ich habe Angst vor Rufmord und zu hohen Kosten. »

27 ans, féminin, cis, pansexuelle

« Trop d'administratif pour pas grand-chose. »

22 ans, masculin, trans, pansexuel

Comparaison des signalements

Comment expliquer le nombre élevé de cas non signalés

En 2025 également, la comparaison avec des données externes dessine un constat clair : les incidents anti-LGBTIQ continuent d'être recensés de manière très hétérogène en Suisse. Certains cantons, villes et plateformes disposent de leurs propres relevés statistiques ou outils de signalement à bas seuil, qui diffèrent fortement sur le plan méthodologique. Alors que certaines instances ne recensent que les infractions relevant de l'art. 261bis du Code pénal, d'autres enregistrent plus largement les délits motivés par des préjugés ou documentent les situations de harcèlement dans l'espace public à l'aide d'outils de signalement. Un monitoring national harmonisé fait toujours défaut. C'est précisément pour cette raison que les chiffres ne peuvent pas être comparés directement entre eux. Ensemble, ils montrent néanmoins que les violences et discriminations anti-LGBTIQ deviennent visibles bien au-delà de la plateforme de signalement de la LGBTIQ Helpline.

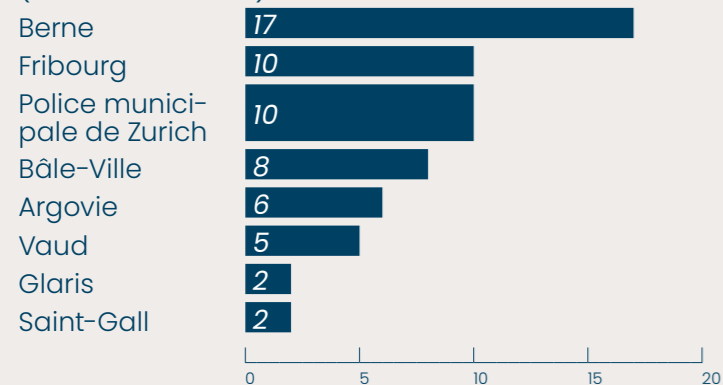
Pour l'année 2025, plusieurs cantons et corps de police disposent de chiffres concernant des incidents anti-LGBTIQ. Des nombres de cas explicitement identifiés comme des crimes de haine anti-queer ou pouvant être attribués à de tels actes sont rapportés par les cantons de Berne (17), Fribourg (10), Bâle-Ville (8), Argovie (6), Vaud (5), Glaris (2) et Saint-Gall (2). Cela représente deux cantons de plus que l'année précédente. En complément, la police municipale de Zurich a recensé 10 cas relevant de crimes de haine liés aux personnes LGBTIQ. En même temps, les limites du système actuel de collecte apparaissent clairement : les Grisons recensent certes 6 cas relevant de l'art. 261bis, sans toutefois pouvoir les distinguer selon leur motif ; au Tessin, 10 cas relevant de l'art. 261bis ont été enregistrés, également sans différenciation ; Neuchâtel fait état d'un cas relevant de l'art. 261bis.

En complément des données policières, les plateformes municipales de signalement et les outils à bas seuil offrent d'autres perspectives. La plateforme *Genève en poche*

a enregistré au total 169 signalements en 2025, dont 28 présentant un lien direct avec des discriminations anti-LGBTIQ. Sur la plateforme *Zürich schaut hin*, 224 cas ont été signalés au total ; parmi ceux-ci figurent 41 mentions liées à l'orientation sexuelle et 15 à l'identité de genre. Comme plusieurs mentions peuvent être associées à un même cas, il ne s'agit pas de nombres de cas distincts, mais de mentions de motifs. La plateforme *Bern schaut hin* a également recensé 60 cas anti-LGBTIQ, dont 33 d'hostilité envers les personnes homosexuelles et 27 de transphobie. Sur *Luzern schaut hin*, 150 signalements ont été enregistrés ; parmi eux, 40 mentions concernaient l'orientation sexuelle et 22 l'identité de genre. Le portail en ligne *reportonline.ch* a reçu quatre signalements présentant un lien avec des violences anti-LGBTIQ. Une autre référence, reposant sur une méthodologie différente, est fournie par la CFR (Commission fédérale contre le racisme) : jusqu'au début du mois d'avril 2026, six décisions liées à l'art. 261bis CP et concernant l'orientation sexuelle, rendues en 2025, lui avaient été transmises.

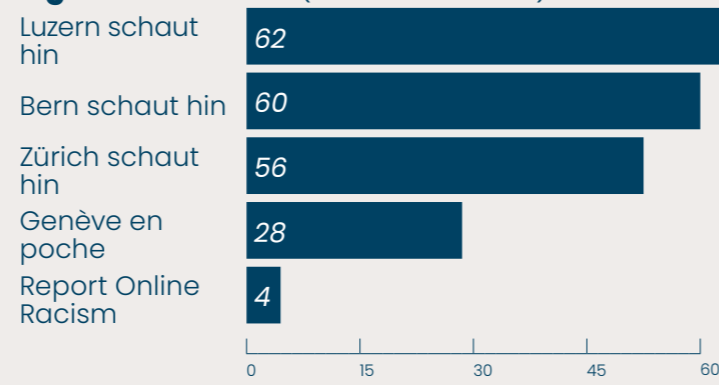
La comparaison des données cantonales, municipales et issues des différents outils de signalement montre clairement que chaque collecte de données ne reflète qu'une partie de la réalité. Cette fragmentation met également en évidence l'ampleur persistante du chiffre noir. Dans le même temps, le fait qu'il existe davantage de plateformes de signalement peut aussi avoir pour conséquence que certains cas ne soient plus nécessairement signalés à la LGBTIQ Helpline, car la plupart des personnes concernées ne signalent vraisemblablement pas un même cas à plusieurs endroits. Les plateformes de signalement issues de la société civile, les outils municipaux et les premières statistiques cantonales apportent certes des contributions importantes à la visibilité des violences anti-LGBTIQ, mais ils ne remplacent pas une collecte de données nationale cohérente et devenue urgente.

Recensements cantonaux et policiers 2025 (chiffres absolus)



Ne sont pas inclus les cantons ayant uniquement recensé en 2025 des cas relevant de l'art. 261bis sans distinction selon le motif.

Recensements municipaux et outils de signalement 2025 (chiffres absolus)



Pour *Zürich schaut hin*, il ne s'agit pas de nombres de cas distincts, mais de mentions de motifs liés aux personnes queers (41 concernant l'orientation sexuelle, 15 concernant le fait d'être trans/non binaire ; plusieurs mentions possibles). Les chiffres ne sont donc comparables que de manière limitée.

Les données reposent sur des statistiques cantonales et municipales, des rapports accessibles au public ainsi que sur des informations fournies par des autorités et des services spécialisés pour l'année 2025. En raison de méthodes de collecte et de définitions différentes, les chiffres ne sont comparables que de manière limitée.

Enquête Iceberg

Étude genevoise sur les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques.

L'*Enquête Iceberg* publiée par le canton de Genève fournit pour la première fois en Suisse des données représentatives sur la prévalence des violences de genre, sexualisées et anti-queer. L'objectif de l'étude est explicitement de rendre visibles également les violences qui ne sont ni signalées à la police ni rapportées auprès de services de conseil.

L'étude générale publiée en 2025 repose sur une enquête menée auprès de 4578 personnes et examine un large éventail de formes de violence, notamment les violences psychiques, physiques, sexualisées, administratives et numériques ainsi que le stalking, dans différents domaines de vie tels que la formation, le travail, l'espace public et le cadre privé.

En avril 2026, cette étude a été complétée par un rapport spécifique consacré aux personnes LGBTIQ. Celui-ci se fonde sur les réponses de 463 personnes LGBTIQ et permet une analyse plus différenciée des expériences de violence vécues par les hommes gays et bisexuels, les femmes lesbiennes et bisexuelles ainsi que les personnes trans et non binaires.

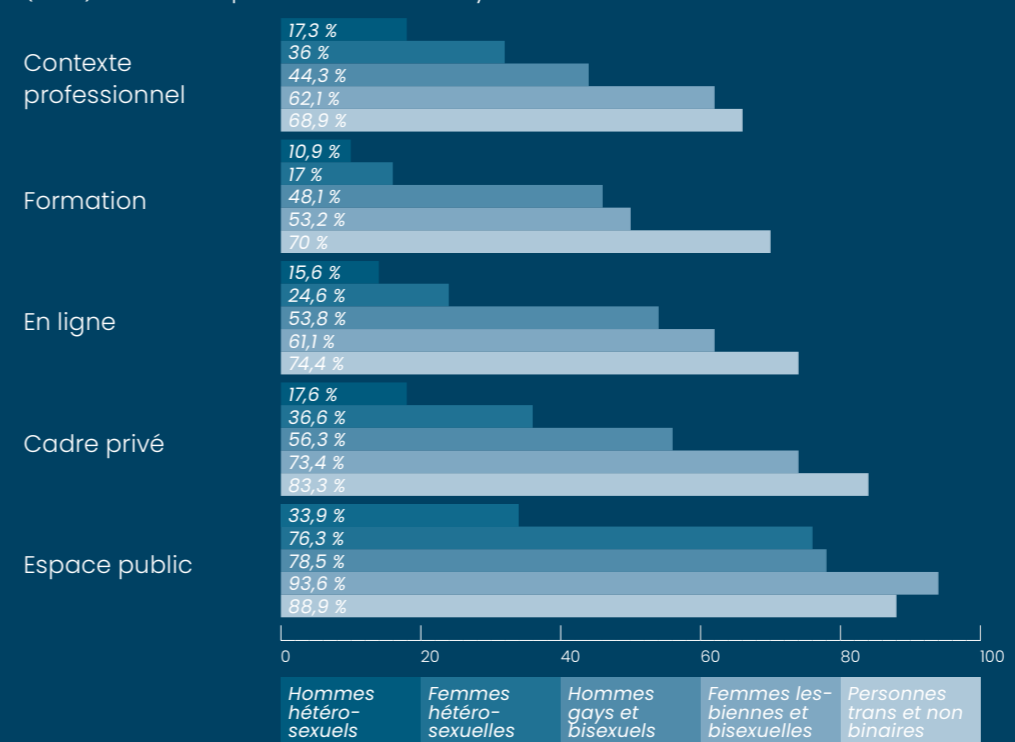
Les résultats montrent clairement que la violence constitue un phénomène structurel et largement répandu. Les personnes LGBTIQ sont particulièrement touchées : dans tous les domaines de vie étudiés, elles rapportent nettement plus souvent des expériences de violence que les femmes et les hommes hétérosexuels. Dans l'espace public, 93,6 % des femmes lesbiennes et bisexuelles, 88,9 % des personnes trans et non binaires et 78,5 % des hommes gays et bisexuels ont été confronté-e-x-s à des violences, contre 76,3 % des femmes hétérosexuelles et 33,9 % des hommes hétérosexuels. Dans le domaine de la formation, 70 % des personnes trans et non binaires, 53,2 % des femmes lesbiennes et bisexuelles et 48,1 % des hommes gays et bisexuels rapportent des expériences de violence, contre 17 % des femmes hétérosexuelles et 10,9 % des hommes hétérosexuels. Des tendances similaires apparaissent également dans le cadre privé, au travail et en ligne, où les personnes queers sont touchées de manière disproportionnée par les violences.

L'étude montre également comment les normes sociales contribuent à façonner, voire parfois à légitimer, les violences. Un exemple particulièrement révélateur : près de 30 % des hommes hétérosexuels considèrent comme normales les réactions émotionnelles négatives de parents face à un enfant queer.

Dans le contexte des crimes de haine, la faible proportion de personnes recherchant du soutien après avoir subi des violences est particulièrement significative. Après des violences vécues dans l'espace public, 60,9 % des personnes LGBTIQ n'ont eu recours à aucune aide externe. Lorsqu'elles cherchent du soutien, les personnes concernées se tournent le plus souvent d'abord vers leur entourage ou vers des professionnel-le-x-s de la santé.

Ces résultats mettent en évidence un enjeu central : une grande partie des violences vécues reste invisible. Les données issues de la police, des services de conseil ou des systèmes de signalement ne reflètent qu'une partie de la réalité. L'*Enquête Iceberg* fournit ainsi une base empirique solide pour supposer l'existence d'un chiffre noir important en matière de violences anti-queer et de violences de genre.

Prévalence des violences anti-queer, de genre et sexualisées selon le contexte (en %) – Part des personnes adultes ayant été concernées au moins une fois



«Mein Partner und ich gingen Hand in Hand spazieren. Bei einer Wiese spielte eine Gruppe Fussball. Als wir an ihnen vorbeiliefen, riefen sie uns <Wähhhh> und <iiihhhh> hinterher und starnten uns an.»

30 ans, masculin, cis, gay

« Je parlais avec une collègue évoquant mon homosexualité. Puis un inconnu m'a poussée sur la route. »

33 ans, féminin, cis, pansexuelle

«I was just walking home when I got attacked by 5 boys older than me saying <you schwule bi***> »

12 ans, masculin, cis, -

Conclusion et revendications

Ce qui doit changer dès maintenant

Avec 281 crimes de haine signalés en 2025, les violences anti-queer restent à un niveau constamment élevé en Suisse. Après la forte augmentation observée ces dernières années, le nombre de signalements s'est ainsi stabilisé. Cela ne signifie toutefois en aucun cas que la situation s'améliore. Car les conséquences restent considérables : 59 % des personnes concernées rapportent des répercussions psychiques qui vont bien au-delà de l'incident lui-même.

Et les cas signalés ne représentent que la pointe de l'iceberg, exemplifiés par l'Enquête Iceberg genevoise. Il faut partir du principe que le nombre réel de crimes de haine vécus par les personnes LGBTIQ est largement supérieur et que les souffrances qu'ils engendrent touchent en réalité bien davantage de personnes.

Un problème structurel apparaît clairement dans la manière dont ces violences sont prises en charge. Malgré l'ampleur des conséquences, les dispositifs formels restent peu utilisés : seuls 10 % des crimes de haine sont signalés à la police. Ce faible taux de dénonciation n'est pas le fruit du hasard, mais l'expression d'un sentiment d'insécurité, d'un manque de confiance et d'obstacles perçus dans les contacts avec les autorités. Une forte exposition aux violences se heurte ainsi à un faible recours aux institutions.

À la place, de nombreuses personnes concernées cherchent du soutien dans leur entourage ou auprès d'offres sensibles aux réalités queers. Les ami-e-x-s, la communauté et les services de conseil spécialisés jouent un rôle central. Le fait que 92 des 281 personnes ayant effectué un signalement (33 %) souhaitent explicitement être recontactées par la LGBTIQ Helpline montre claire-

ment que le besoin de soutien est bien réel – mais qu'il est souvent recherché en dehors des structures étatiques. À cela s'ajoute le fait que les crimes de haine ont des effets particulièrement marqués précisément dans des lieux où les personnes devraient pouvoir se sentir en sécurité : dans l'espace public ou dans des contextes institutionnels. Par ailleurs, les discriminations sont rarement unidimensionnelles : les agressions anti-queer s'accompagnent souvent d'autres formes de dévalorisation, par exemple de propos racistes ou validistes. Ces formes de discrimination imbriquées renforcent les conséquences vécues et montrent clairement que les personnes concernées font face à des réalités très différentes les unes des autres.

Dans ce contexte, le Plan d'action national contre les crimes de haine envers les personnes LGBTIQ 2026-2030 constitue une avancée politique importante. Il reconnaît l'existence du problème et définit des champs d'action centraux tels que le soutien, la prévention et le monitoring. Une revendication essentielle portée ces dernières années est ainsi enfin prise en compte. Mais ce plan d'action crée avant tout un cadre. Son impact dépendra de sa mise en œuvre concrète. Sans mesures contraignantes, sans ressources financières et sans répartition claire des responsabilités, il existe un risque réel que les améliorations annoncées ne se traduisent pas par des changements perceptibles pour les personnes concernées. Le constat est donc sans équivoque : la Suisse officielle [1.] a reconnu le problème. Il faut désormais mettre rapidement en place des mesures concrètes pour mieux protéger les personnes LGBTIQ.

Nos revendications

Premièrement

Passer du plan à l'action : mettre en œuvre le plan d'action de manière contraignante

Les mesures prévues doivent être concrètement mises en œuvre au niveau fédéral et dans l'ensemble des cantons – avec des financements, des responsabilités clairement définies, des calendriers et des progrès vérifiables. La prise au sérieux des crimes de haine visant les personnes queers ne doit pas dépendre du lieu de résidence.

Deuxièmement

Renforcer et financer durablement le soutien issu de la société civile

Les données le montrent : les personnes concernées cherchent du soutien, et une grande partie de ce travail est portée par la communauté queer elle-même. La LGBTIQ Helpline constitue un point de contact central pour de nombreuses personnes. Ces offres doivent être garanties financièrement sur le long terme, reconnues comme faisant partie de la protection des victimes et intégrées comme centres de compétence dans la lutte contre les violences visant les personnes queers.

Troisièmement

Améliorer l'accès aux institutions et aux voies de signalement

Le faible taux de dénonciation et les expériences ambivalentes vécues auprès des autorités montrent que les structures existantes ne fonctionnent pas pour de nombreuses personnes concernées. La police, la justice, l'aide aux victimes ainsi que des institutions telles que les écoles ou le système de santé doivent être sensibilisé-e-x-s de manière systématique et rendus réellement accessibles.

«Auf dem Weg zur Arbeit wurde ich von einer Gruppe Jugendlicher verfolgt. Sie beschimpften mich und versuchten, meine Aufmerksamkeit zu erzwingen. Ich habe bewusst nicht reagiert.»

31 ans, non binaire, trans, bisexuel-le-x

«Ich wurde als <Schwuchtel>, <Mannsweib> und <Memme> beschimpft. Es war morgens an einer Tramhaltestelle, viele Leute waren da – niemand hat reagiert.»

22 ans, masculin, cis, gay

«Me and my friend were walking to the main station when a car drove by and someone barked out of the car at us. I shouted back.»

22 ans, masculin, trans, demisexuel



Annexe

Méthodologie, terminologie et analyses complémentaires des données

Collecte et analyse des données

La LGBTIQ Helpline gère la seule plateforme de signalement à l'échelle nationale dédiée aux crimes de haine anti-LGBTIQ en Suisse. Les incidents peuvent être signalés en ligne ou par téléphone ; la collecte en ligne s'effectue au moyen d'un questionnaire standardisé. Les analyses présentées dans ce rapport reposent sur les signalements reçus entre janvier et décembre 2025.

L'analyse des données ne permet pas de tirer des conclusions représentatives sur l'ampleur réelle des crimes de haine en Suisse. Elle permet toutefois de rendre visibles certaines tendances et de montrer que les violences anti-LGBTIQ demeurent une réalité préoccupante et qu'elles doivent être prises au sérieux.

Lorsque plusieurs formes de violence, plusieurs motifs d'agression ou plusieurs autodésignations s'appliquent simultanément, des réponses multiples sont possibles. Dans ces cas, les pourcentages et les nombres de cas ne peuvent pas être additionnés pour atteindre 100 % ou le nombre total de signalements. Les regroupements ne sont utilisés dans le rapport que lorsqu'ils sont nécessaires à la lisibilité et à la comparabilité des données.

Dans cette annexe, la partie principale du rapport est complétée par des analyses qui n'y figurent pas pour des

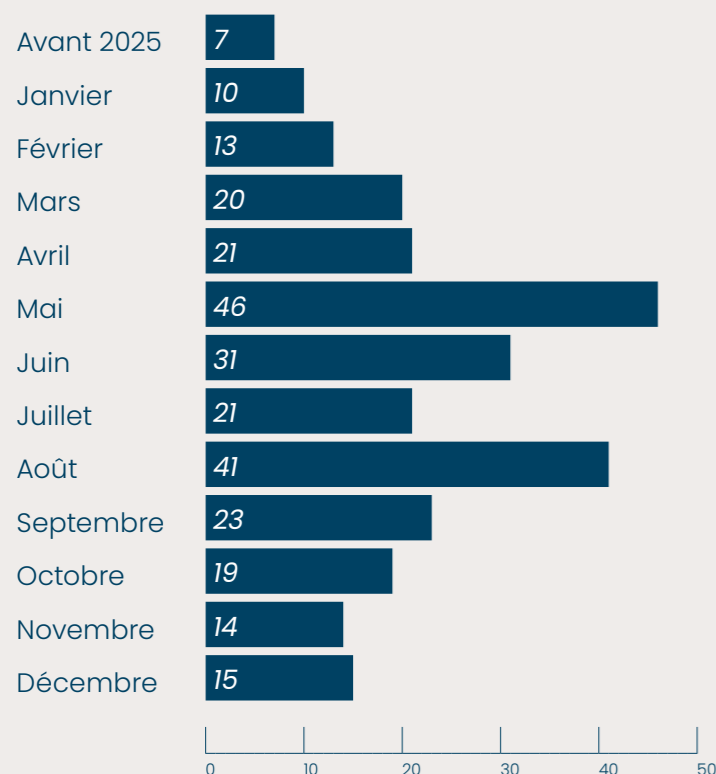
raisons de clarté et de lisibilité ; l'ensemble des données a toutefois été analysé de manière exhaustive.

Analyses complémentaires des données relatives à la date et au jour des incidents

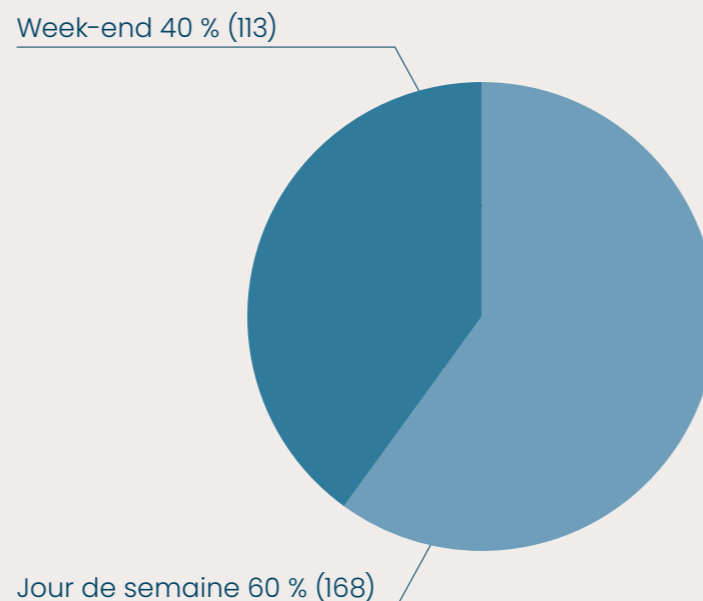
Au cours de l'année 2025, des concentrations de signalements apparaissent en mai, juin et août. Comparées aux années précédentes, elles ne sont toutefois pas particulièrement marquées. Ces légères augmentations pourraient être liées à une visibilité accrue des personnes LGBTIQ dans l'espace public, notamment dans le contexte du Concours Eurovision de la chanson en mai, ainsi qu'à des événements comme les Prides en juin. Les campagnes, la présence médiatique ou de grands événements publics peuvent également influencer le comportement de signalement.

La répartition selon les jours de la semaine ne montre pas de concentration nette : si le nombre absolu d'incidents est plus élevé les jours ouvrables, ceux-ci se répartissent également sur un plus grand nombre de jours. Rapportée proportionnellement, la part des incidents survenant le week-end reste élevée, ce qui indique que les crimes de haine se produisent aussi fréquemment dans des contextes de loisirs et de sorties.

Mois de l'incident (chiffres absolus)



Jour de l'incident (en % et chiffres absolus)



Définitions

Identité de genre

La connaissance intérieure profonde de son propre genre. L'identité de genre ne correspond pas forcément, ou parfois pas complètement, au sexe assigné à la naissance.

Expression de genre

L'expression de genre désigne les manifestations extérieures d'une personne, exprimées par exemple par des noms, des pronoms, des vêtements, des coupes de cheveux, des comportements, des voix ou des caractéristiques physiques. La société interprète ces manifestations comme masculines ou féminines, bien que l'expression de genre puisse changer au fil du temps et d'une culture à l'autre.

Personnes LGBTIQ

Les personnes LGBTIQ sont des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexe et queer, c'est-à-dire les personnes dont l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles ne sont pas hétérosexuelles et cisgenres.

Violences et attitudes anti-LGBTIQ

Toute violence qui est exercée contre des personnes LGBTIQ et motivée par une dévaluation des personnes LGBTIQ est appelée violence ou attitude anti-LGBTIQ. Cela comprend non seulement les attaques physiques (voir « crimes de haine »), mais aussi toutes les autres formes de violence (p.ex. la violence institutionnelle).

Crimes de haine

Les attaques contre les personnes en raison de leur orientation affective et sexuelle ou de leur identité de genre sont généralement qualifiées de « crimes de haine » anti-LGBTIQ. Il s'agit d'agressions fondées sur des préjugés (bias-based) et dirigées contre des personnes, des institutions ou des objets qui appartiennent ou sont associé-e-x-s à un certain groupe. Les crimes de haine ne sont pas des infractions pénales distinctes, mais des délits « non spécifiques » (par exemple, des dommages corporels) qui sont commis parce que les victimes appartiennent à un groupe en particulier. Il peut également s'agir d'une appartenance supposée à un groupe, par exemple lorsqu'un homme hétérosexuel est battu parce que les auteur-ice-s présumant qu'il est gay.

Hostilité anti-LGBTIQ et homophobie

De nombreux résultats de recherche font encore référence à l'« homophobie ». Cependant, comme les attitudes négatives envers les gays et les lesbiennes ne sont pas des peurs (« phobie »), il est préférable de parler d'hostilité. En outre, il n'existe que peu d'études sur l'hostilité envers les personnes trans ou intersexes. En ce qui concerne la Suisse, de telles études font presque totalement défaut. Le rejet des personnes homo/bisexuelles, trans et intersexes ayant la même origine, nous transposons les résultats de la recherche sur l'« homophobie » à l'hostilité anti-LGBTIQ dans le présent rapport.

Protection contre la discrimination

La protection contre la discrimination des personnes LGBTIQ n'est pas complète et ne protège pas toutes les personnes LGBTIQ de la même manière. De plus, le manque de statistiques sur la discrimination et la violence anti-LGBTIQ rend difficile l'établissement de conclusions solides sur leur ampleur.

- L'art. 8 al. 2 de la Constitution fédérale interdit la discrimination par les autorités du fait du « sexe » (y compris l'identité de genre) et du « mode de vie » (y compris l'orientation sexuelle).
- Selon l'arrêt du Tribunal fédéral ATF 145 II 153, les personnes trans et intersexes peuvent invoquer la loi sur l'égalité en cas de discrimination dans la vie professionnelle, car il s'agit d'une inégalité de traitement fondée sur le genre. Dans la vie professionnelle, il n'existe en revanche aucune protection en référence à l'« orientation sexuelle ».
- L'extension de la norme 261bis CP à « l'orientation sexuelle » interdit depuis 2020 l'incitation à la haine et la discrimination publique d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur orientation sexuelle. Les personnes trans ne sont pas protégées par la norme 261bis CP dans la mesure où elles souhaitent invoquer une discrimination liée à leur identité de genre.

«Ich sass mit meiner Freundin in einer Bar, als wir beleidigt und angestarrt wurden. Es war sehr unangenehm und wir fühlten uns nicht mehr sicher.»

47 ans, féminin, cis, bisexuelle

«Ich wurde online beleidigt mit der Nachricht, ich solle an AIDS sterben.»

27 ans, masculin, cis, gay

« Une fille m'a insulté de «PD» et m'a dit «retourne manger des bites». Ce n'est pas la première fois que ça arrive. »

16 ans, masculin, cis, bisexuel

LGBTIQ
HELPLINE

LGBTIQ Helpline
Monbijoustrasse 73
CH-3001 Bern
0800 133 133
www.lgbtiq-helpline.ch

La LGBTIQ Helpline est un projet des associations faitières queer :



Chaque signalement compte
– le tien aussi !

**Signaler un crime de haine
maintenant : stophate.ch**

Si tu as toi-même vécu ou observé un incident, signale-le via l'outil de signalement de la LGBTIQ Helpline. Remplir le questionnaire prend environ 5 minutes. Chaque signalement permet de rendre les violences visibles, de les prendre au sérieux et de faire évoluer les choses.